

Intervention de Mme la Présidente Eliane Tillieux

**la Conférence des présidents des parlements nationaux des États membres de l'UE
les 21–23 avril 2024 (Mallorca, Espagne)**

**Session II : Renforcer l'Union européenne d'un point de vue économique et social :
les nouvelles règles fiscales de l'Union européenne et l'amélioration de l'Union
économique et monétaire dans le contexte de l'élargissement futur, les droits
sociaux, les défis environnementaux et le changement climatique**

Mesdames et Messieurs, Chères/Chers collègues,

Suite à la pandémie de COVID-19, l'Union européenne a temporairement suspendu ses règles fiscales pour aider les pays à fournir une assistance financière à leur population et leurs entreprises et à faire face aux conséquences de cette pandémie. Maintenant que les règles budgétaires européennes sont de nouveau en vigueur, il est essentiel que l'Union européenne veille à renforcer la dimension sociale de sa gouvernance économique en misant sur une plus grande flexibilité budgétaire ainsi qu'en procédant à des investissements qui permettent d'accroître le bien-être et d'atténuer les récessions économiques.

Dans sa proposition du 26 avril 2023 visant à revoir les règles budgétaires, la Commission européenne prévoit dans ce contexte que les gouvernements pourront suivre une trajectoire d'ajustement budgétaire de sept ans s'ils s'engagent à réaliser certaines réformes et certains investissements dans le cadre du socle européen des droits sociaux et des transitions écologique et numérique.

Le Parlement européen souligne la nécessité, dans sa résolution du 15 mars 2023, de renforcer la dimension sociale du semestre européen et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. La présidence belge fait de même et appelle également à renforcer cette dimension sociale du semestre européen. En effet, il est nécessaire d'ancrer les objectifs et les jalons du socle européen des droits sociaux dans le semestre européen afin de parvenir à une meilleure coordination des politiques économiques, sociales et de l'emploi.

Je suis personnellement convaincue que le marché unique et le progrès économique ne seront durables que s'ils s'accompagnent d'une convergence sociale ascendante.

Dans ce cadre, les changements démographiques et les pénuries de main-d'œuvre nous obligent à repenser notre marché du travail et nos systèmes de sécurité sociale.

Les derniers mois de la présidence belge ont été marqués par un certain nombre de réalisations impressionnantes qui renforcent la dimension sociale du projet européen. La réforme des règles budgétaires sera votée cette semaine par le Parlement européen.

La présidence belge a fait valider le règlement qui interdit les produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union européenne. Ainsi, l'UE s'attaque au modèle économique qui exploite les travailleuses et travailleurs.

La présidence belge a également suscité un compromis sur la directive relative à l'économie de plateforme numérique. La Belgique était pionnière en octroyant la première un statut à ces travailleuses et travailleurs précaires. L'accord obtenu ouvre la voie à des droits minimaux partout en Europe.

Par ailleurs, la conférence de haut niveau, les 15 et 16 avril dernier, en vue de définir les grandes lignes des ambitions sociales de l'Europe pour la période 2024-2029, a élaboré une architecture de gouvernance économique fondée sur la solidarité, l'intégration, la justice sociale et l'égalité des genres.

L'avenir du Socle social, chers collègues, est l'avenir de l'Europe elle-même.

Enfin, nous devons faire face aux bouleversements géopolitiques à nos propres frontières européennes et au-delà, et relever le défi de l'élargissement de l'UE.

L'élargissement ne peut réussir que s'il s'appuie sur un cadre réglementaire fort, en particulier dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre.

Voici quelques éléments que je voulais partager avec vous dans le cadre de ce débat.

Je vous remercie.